

Lausanne, le 8.10.2015



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 9 OCT. 2015

Scanné le _____

Grand Conseil
Secrétariat général
Place du Château 6
1014 Lausanne

L. Edelin Brunner
Ay. d'Echallens 35
1004 Lausanne



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 27.10.15

Scanné le _____

15-PET_044

Envoi en recommandé

Suppression de l'arrêt de bus « St-Paul » sur la ligne de bus No 9 à Lausanne : pétition

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Comme vous le savez, suite à un accident impliquant un bus et le LEB, survenu le 4 septembre dernier, la direction des TL a décidé de supprimer l'arrêt de bus « St-Paul ». Celui-ci est pourtant essentiel aux usagers provenant de ce quartier à forte densité de logements et de commerces.

Certes et depuis longtemps, la circulation sur l'avenue d'Echallens présente des dangers de par la présence de moyens de transports divers (TL, LEB, véhicules à 2 et 4 roues) circulant sur une voie commune sur certains tronçons et, de plus, traversée par de nombreux piétons. Mais le cas de Lausanne n'est pas unique !

Assurément, la décision de purement et simplement supprimer cet arrêt de bus a pour volonté de réduire les accidents. La proposition alternative des TL de créer une ligne spéciale avec un minibus (article dans 24 Heures du 6.10.2015) révèle une volonté de bien faire mais la portée de la réflexion qui la sous-tend paraît quelque peu limitée. D'autres solutions envisageables autour du maintien de l'arrêt St-Paul existent.

La suppression de l'arrêt produit des effets préjudiciables à toute une population. Favoriser l'usage des transports publics et simultanément réduire son accès n'est pas défendable! La pétition lancée il y a 15 jours avec déjà plus de 550 signatures récoltées est édifiante à ce propos.

Les conséquences de cette décision sont nombreuses:

- la suppression de l'arrêt entrave, entre autres, les personnes âgées dans leur autonomie ; personnes nombreuses dans ce quartier populaire jouissant encore de conditions de logement à loyers acceptables. En effet, les arrêts « Montétan » et « Boston » sont distants de plusieurs centaines de mètres. Les déplacements supplémentaires au quotidien seront sous contrainte d'éloignement
- les personnes du quartier mais aussi celles venant d'ailleurs qui doivent se rendre chez leur médecin traitant, leur physiothérapeute, leur coiffeur ou autres ne peuvent plus bénéficier d'une proximité d'accès. Certains, à mobilité entravée, se verront contraints d'aller ailleurs
- les nombreux usagers du quartier se déplaçant grâce au bus en direction du centre ou plus loin seront préjudicés
- une perte d'attractivité du quartier et une baisse de fréquentation des commerces et autres officines est à envisager. Du reste, un manque à gagner a déjà été signalé !

L'idée de créer une ligne de minibus comme annoncé par Mme V. Maire, porte-parole des TL (24H, 6.10.15) laisse perplexe :

- A quelle fréquence ces minibus vont-ils circuler ?
- Quelle sera la capacité de tels véhicules au vu de l'affluence aux heures de pointe ?
- Quelle sera la durée du trajet, notamment aux heures de pointe, au vu de l'itinéraire envisagé?
- L'emplacement du départ de la course provoquera très probablement une augmentation du nombre de piétons à traverser ... donc potentiellement un risque d'accident accru !

Que la direction des TL démontre, par son initiative, qu'elle veut tenter de réduire l'impact négatif de cette suppression sur la population paraît évident. Cependant la solution de remplacement choisie montre ses limites. L'enquête concernant les causes de l'accident entre un bus et le LEB n'en est qu'à ses débuts. Comme les causes de l'accident pourraient, selon certaines hypothèses que l'enquête vérifiera, être d'origine humaine, peut-on pénaliser de la sorte la vie économique et sociale d'un quartier très habité de Lausanne ?

Des alternatives à la suppression de l'arrêt devraient être envisageables, entre autres:

- signalisation améliorées (feux tournants, peinture au sol, ...)
- limitation de la vitesse à 30 km/h pour tous les véhicules, sur le tronçon entre les arrêts de « Boston » et de « Montétan » avec contrôles de vitesse
- vigilance et conduite améliorée attendues des conducteurs de tout véhicule.

Le problème de la circulation sur l'avenue d'Echallens est complexe et ne date pas d'aujourd'hui. Sa résolution est envisagée à l'horizon 2020! Prétendre développer une politique favorable à la mobilité douce en ville n'est pas compatible avec cette décision de supprimer définitivement cet arrêt de bus.

Par la présente et au nom des signataires dont la liste est en annexe, la sous-signée, transmet pour examen au Grand Conseil la pétition « Pour le maintien de l'arrêt de bus *St-Paul* (ligne de bus No 9) » à Lausanne.

Dans l'espoir que comme précédemment les usagers des transports publics puissent bénéficier du maintien de l'arrêt *St-Paul* dans les meilleurs délais tout en augmentant la sécurité sur le tronçon, recevez, Madame la Députée, Monsieur le Député, mes meilleures salutations.

L. Edelin Brunner



Copie à : Transports publics de la région lausannoise SA

Annexe : liste des signataires de la pétition (21 pages)